

TARIFS 2026-2027

LYCÉE PROFESSIONNEL



La contribution des familles :

Coût par an par élève :

3ème Prépa métiers :	840,00 €
Bac Pro 2e, 1ère et Terminale MRC :	940,00 €
Bac Pro 2e Photo, AMAMV, AMACV :	1 755,00 €
Bac Pro 1ère et Terminale Photo, AMAMV, AMACV :	1 960,00 €

Cas de réduction sur la contribution des familles :

→ Une réduction de 5% uniquement sur la contribution sera appliquée si celle-ci est réglée en totalité avant le 6 octobre 2026.

→ Une réduction sera appliquée aux familles ayant plusieurs enfants dans notre établissement ou dans les établissements catholiques du secteur (Saint-Gabriel à Cahors, Sainte-Thérèse à Lalbenque, Saint-Joseph à Puy l'Evêque, Saint-Joseph à Limoges)

Dans ce dernier cas, la réduction sera effectuée sur présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours, émanant de l'école privée concernée.

Taux de réduction appliqués :

10 % pour 2 enfants - 25 % pour 3 enfants - 30 % pour 4 enfants



Prestations annexes, facultatives :

Restauration (pour les élèves externes et demi-pensionnaires)

Prix unitaire du repas de midi : 6,90 €

Le tarif du repas de midi ne s'applique pas aux élèves pensionnaires (inclus dans la pension)

Internat (pour les élèves pensionnaires)

Coût de la pension par an par élève : 3 425,00 €

Le coût annuel de la pension comprend les repas, l'hébergement et les études du soir.

Les absences pour stage sont déjà prises en compte.

Sur présentation d'un certificat médical, un avoir sera établi à partir du 15ème jour d'absence.

Cotisation A.P.E.L. (Association des parents d'élèves)

Prix de l'adhésion annuelle : 26,00 €

L'adhésion à l'APEL inclut l'abonnement à la revue mensuelle "Famille et Education".



Modalités financières :

Acompte à verser pour valider l'inscription ou réinscription :

Elève externe ou demi-pensionnaire :	250,00 €
Elève interne :	500,00 €

Cet acompte sera déduit de la facture annuelle.

Ces versements peuvent être effectués par :

- Virement : IBAN FR76 1780 7008 2400 5193 0345 073 / BIC CCBPFRPPTLS
- Chèque bancaire à l'ordre de l'OGEC Saint-Etienne
- Espèces auprès de la comptabilité : un reçu sera délivré
- Ou par carte bleue sur Ecole Directe en cas de réinscription

L'ensemble de ces prestations font l'objet d'une facture annuelle qui vous sera adressée en début d'année scolaire, avant fin septembre.

La modalité de paiement préconisée est le prélèvement mensuel.

Le rythme des prélèvements mensuels est le suivant :

- 10 prélèvements automatiques mensuels du 10 octobre 2026 au 10 juillet 2027.



Badge établissement :

A l'entrée en 2nde un badge établissement est fourni gratuitement à l'élève.

Au cours de l'année scolaire, la perte ou la détérioration de ce dernier coûtera 10€,
Ce badge est **obligatoire** :

- pour l'entrée et la sortie de l'établissement
- le passage au self
- l'impression des documents